

Congé-formation: l'impasse

Face à la crise de l'emploi, aux difficultés parfois insurmontables de recyclage auxquelles se heurtent des travailleurs, l'idée de congé-formation refait surface, autant dans les milieux ouvriers que dans les cercles patronaux.

On se souvient qu'un postulat Schmid (Saint-Gall) demandant l'adoption officielle du principe d'un congé de formation payé (« tout travailleur doit avoir droit au congé de formation payé ; ce congé suppose que le temps consacré à la formation pendant les heures de travail est assimilé à des heures de travail (...) la formation est donnée au long de cycles d'études, de séminaires, de sessions de travail et autres manifestations similaires ») sous forme de perfectionnement professionnel, de perfectionnement des connaissances dans le domaine civique et social, de formation syndicale, ce postulat Schmid fut repoussé par le Conseil fédéral qui déclara laisser, dans ce domaine, « l'initiative aux partenaires sociaux ».

Faute de base légale générale, de coordination centrale, de statistiques, il est difficile, sinon impossible, de savoir exactement ce qui se fait en réalité dans notre pays pour l'organisation de congés-éducation, même si la plupart des conventions collectives réservent expressément 3 à 6 jours dans ce but, même si l'Ecole ouvrière suisse organise en moyenne deux sessions de deux semaines par an dont les cours sont suivis par des militants de syndicats, même si la Centrale d'éducation ouvrière de l'Union syndicale met sur pied de temps à autres des séminaires d'une semaine pour militants, même si à Genève, par exemple, le Centre de formation de cadres ouvriers de l'Université ouvrière donne des cours diurnes de 120 à 130 heures par an à des militants des syndicats locaux, même si, dans le canton de Vaud, autre exemple, les « cours pour membres de commissions ouvrières » ont fait l'objet d'un accord explicite entre la FTMH et le Groupement des métallurgistes vaudois...

Ce que l'on sait pourtant, c'est que les congés-éducation intéressent les travailleurs manuels (spécialement touchés par la récession), à l'exception des cadres et des enseignants, sont fort peu nombreux en Suisse par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays européens. Le moins que l'on puisse dire est que la situation ne s'est pas améliorée depuis que les premiers signes de tension sur le marché du travail ont fait leur apparition : des jours d'absence, si bien motivés soient-ils, sont considérés partout comme un mauvais point pour le travailleur !

Aujourd'hui, les normes contractuelles se révèlent donc insuffisantes à ce chapitre aussi, et il faudra trouver un autre support légal pour les congés indispensables à une amélioration de la formation des ouvriers. On aurait tort cependant de croire que tout serait dès lors résolu : c'est une mentalité qui doit évoluer, ce sont des mœurs qui doivent changer. Témoin l'expérience que les spécialistes de la formation professionnelle viennent de vivre cette dernière année à Hambourg. Dans la ville hanséatique, en effet, depuis avril 1974, est entrée en vigueur une loi instituant, pour la première fois en Allemagne fédérale, des congés de formation de deux semaines pour les salariés qui en feraient la demande. Etaient agréés 1630 centres (849 spécialisés dans le perfectionnement professionnel et 781 dans la formation politique) où des cours pouvaient donc être valablement donnés et suivis. Malgré un effort publicitaire remarquable, ce ne sont que 3 % environ de tous les travailleurs qui pouvaient officiellement prétendre à ce congé-formation, qui ont déposé leur inscription en 1974/1975. Les officiels allemands espèrent une adhésion plus fournie pour l'année en cours. Il faut admettre cependant que les « facilités » officielles n'ont pas suffi pour le moment à vaincre les réticences, à changer un climat défavorable, à modifier les préjugés face à la formation permanente...

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 332 2 octobre 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
jusqu'à fin 1976 : 50 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Philippe Abravanel
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

332

Nous préparons la vraie crise de l'énergie

Après quelques semaines de pause, il sera temps — mais n'avions-nous pas trop « forcé la dose » avant les mois d'été, au point de sembler rabâcher ? — de reprendre la discussion dans ces colonnes sur la politique de l'énergie helvétique. A titre d'introduction à de nouveaux développements, cette lettre d'un lecteur bâlois qui nous écrit sous enveloppe frappée au signe « Stop à l'énergie nucléaire — 1975 Année européenne contre l'énergie nucléaire », et sur papier « régénéré à 100 % » (« une contribution active à la protection de l'environnement ») (Réd.).

Le programme de construction de centrales nucléaires qui nous est imposé risque, outre tous les dangers qu'il fait courir à l'environnement, de nous précipiter dans une crise de l'énergie sans précédent dans l'histoire : telle est la thèse que démontre brillamment le professeur suédois Gösta Walin dans son livre « Energikrisen : en bluff » (Bokförlaget Prisma, Stockholm). En effet, contrairement aux affirmations de leurs promoteurs, les centrales nucléaires ont un très mauvais rendement, si l'on veut bien se donner la peine de considérer leur bilan global. Il n'est même pas prouvé que, durant sa période d'exploitation qui se limite — rappelons-le — à une vingtaine d'années, une centrale produise autant d'énergie qu'il en aura fallu pour la construire (un million de tonnes de béton, d'immenses pièces en aciers spéciaux, des quantités de machines de chantier, des bassins d'accumulation qu'elle devra remplir pendant les périodes de faible demande de courant...) et pour son exploitation (prospection, extraction, enrichissement, transport du combustible, puis transport et retraitement des déchets... dont on ne sait d'ailleurs toujours pas que faire).

Il semble bien que nous sommes en train de gaspiller l'énergie dont nous disposons aujourd'hui

— essentiellement sous forme de pétrole — pour construire des centrales dont le rendement risque fort de se révéler négatif. Or toute notre économie et notre technologie comptent sur la promesse d'une abondance d'énergie disponible à l'avenir. Le risque est donc que, lorsque nous aurons enfin compris que le bilan de l'affaire est négatif, et enfin admis que le problème des déchets ne connaît aucune solution écologiquement acceptable, nous nous voyions forcés de mettre hors service les centrales actuellement en construction et de devoir brusquement limiter notre appétit de kilowatts.

Que propose alors Gösta Walin ? Un impôt sur l'énergie.

L'idée est la suivante : Puisque nous devons de toute façon nous limiter un jour, mieux vaut le faire progressivement et de manière planifiée. L'énergie est actuellement gaspillée parce qu'elle est trop bon marché. En introduisant un impôt élevé sur l'énergie et en réduisant fortement l'impôt sur les salaires, on n'augmenterait pas la charge fiscale globale de la collectivité ; en revanche, on favoriserait ceux qui économisent l'énergie

et on se préparerait peu à peu aux inévitables économies d'énergie que l'avenir nous imposera. « Les différents facteurs de production tels que main-d'œuvre, connaissance et énergie entrent en concurrence les uns avec les autres dans l'exploitation. Si l'un d'eux est frappé d'un impôt, cela signifie que, relativement, les autres sont favorisés, c'est-à-dire subventionnés.

» La main-d'œuvre, de même que la connaissance — c'est-à-dire le supplément de pouvoir de production que possède la main-d'œuvre qualifiée — sont frappés d'impôts très élevés. Ainsi l'énergie risque d'être exploitée pour remplacer de la main-d'œuvre au-delà de ce qui est économiquement l'optimum. Nous avons comme résultat une population sous-employée combinée avec une « crise de l'énergie ». (Gösta Walin).

Il est temps d'abandonner les illusions de la croissance sans limites et sans autre but qu'elle-même, et de chercher les moyens réalistes nous permettant de vivre en un vrai équilibre avec notre environnement.

François Burnier

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Questions superflues et questions indispensables

Eu tort, la semaine passée, de dire des sottises sur le compte de mon grand ami, Me Manuel... Aurais bien besoin de lui et de ses lumières pour débrouiller la situation inextricable de l'un de mes amis, qui m'écrit ce qui suit :

« Je me suis marié voici quelques années avec une veuve, qui avait une fille de 18 ans.

» Mon père devint amoureux de cette jeunesse, et comme il était veuf, il l'épousa.

» Il devint ainsi mon gendre, et ma belle-fille devint ma mère (marâtre) en tant que femme de mon père.

» Quelque temps plus tard, ma femme a accouché d'un fils, qui est le (demi) beau-frère de mon père, et en même temps mon oncle en qualité de frère de ma mère (marâtre), c'est-à-dire de ma belle-fille, femme de mon père.

» Cette dernière a également eu un enfant, qui est mon demi-frère et mon petit-fils tout à la fois.

» D'où il s'ensuit que ma femme est en même temps ma grand-mère, puisque la femme de mon père est sa fille.

» Quant à moi, je suis le mari de ma femme et aussi son petit-fils.

» Et comme le mari de la grand-mère de quelqu'un est le grand-père de ce quelqu'un, il s'ensuit que je suis mon propre grand-père... »

Si nous parlions sérieusement ?

A propos du procès intenté au gendarme, responsable de la mort du jeune Moll, vu les circonstances, content que l'accusé n'ait pas été accablé. Nette impression que, dans le cas contraire, c'est le lampiste qui aurait été frappé. Quant au véritable coupable... Vous ne vouliez tout de même pas que le juge s'incolpe lui-même, ou tel de ses confrères magistrats — pour inobservance de la loi qui prévoit que les délinquants mineurs seront internés dans des établissements spécialisés et non dans des prisons ordinaires. Loi que, comme chacun sait, le canton de Vaud si beau, le « chaste pays que le Léman arrose » (Hugo), notre patrie bien aimée (je ne plaisante pas), continue d'ignorer depuis treize ans (après un délai de vingt ans, qui aurait dû lui permettre de s'adapter — nous sommes lents, mais quand même...) avec une paisible assurance et cette sérénité dont on ne sait si elle est l'apanage des consciences tranquilles ou des débiles mentaux.

J.C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Le football de «Finanz und Wirtschaft»

La Suisse romande ignore, c'est maintenant un lieu commun que de le répéter, trop souvent l'information diffusée outre-Sarine ; la réciproque s'impose également, mais avec moins d'urgence... Même les amateurs de football trouveraient à alimenter leur réflexion en lisant « Finanz und Wirtschaft » ! On a pu, par exemple, lire au long d'un sérieux article consacré aux actions du FC Zürich, ou plus précisément de la société d'exploitation « Betriebsgesellschaft FCZ AG », que le salaire annuel de l'entraîneur Konietzka s'est élevé à Fr. 133 000.— ; pour l'équipe entière, le coût salarial total a été de Fr. 730 000.— pour la même période !

Le plus fort tirage syndical

— L'hebdomadaire de la FTMH en langue allemande, « SMUV Zeitung » a fait contrôler son tirage au début de ce mois. La société chargée de l'opération a confirmé la réalité d'un tirage de 75 215 exemplaires : probablement le plus fort tirage dans la presse syndicale de notre pays.

Des candidats pour le Nord-Ouest

— La « National Zeitung » a déjà consacré plusieurs pages à la présentation, par eux-mêmes, des partis qui ont déposé des listes dans le Nord-Ouest de la Suisse. Le journal bâlois a commenté ces articles, pour les partis actuellement représentés, en présentant son point de vue. Retenons ces quelques indications : le Parti évangélique populaire propose des listes dans quatre cantons avec 87 candidats, le Parti du travail se présente dans neuf cantons avec 114 candidats, les Républicains dans sept cantons avec 92 candidats, la Ligue marxiste révolutionnaire dans onze cantons avec 55 candidats et les Organisations progressistes (POCH) dans neuf cantons avec 93 candidats.

Une initiative à l'horizon

— Un nouveau groupe de pression qui s'intitule « Société pour le maintien d'une politique du trafic libre » (Gesellschaft zur Wahrung einer freien Verkehrspolitik) a été fondé l'année passée à Zürich. Il édite depuis quelques mois un journal largement diffusé « Der Automobilist ». On y lit que la société envisage de lancer une initiative si les limitations de vitesse devaient être encore renforcées dans les localités. Un fait caractéristique : l'édition, la rédaction, l'administration et la régie des annonces ainsi que d'autres services sont assumés par une société anonyme « Lieferanten-Revue Verlags AG », ce qui signifie, selon nous, Edition de la revue des fournisseurs. La pré-

sidence de l'association est assumée par un député au Grand conseil zurichois...

— Lire dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », avec photographies à l'appui, une enquête sur les brimades quotidiennes infligées aux piétons dans le centre de la ville de Zürich. Dans le corps du même numéro, une enquête sur la médecine psychiatrique dans les asiles, et surtout sur les alternatives imaginables dans ce secteur controversé (interview du Dr Charles Durand, à Prangins, visite à Arezzo, en Toscane, où Agostino Pirella et ses collaborateurs tentent d'« abattre les murs de l'asile »).

Autoroute à Genève: tous les arguments sont bons

« La section 7 de l'autoroute de contournement ne préjuge en rien de la suite des travaux », proclame le TCS. Elle est le prolongement logique de l'axe Zürich - Berne - Lausanne - Genève et s'inscrit dans le contexte des grands axes routiers européens, poursuit cependant le « lobby » de l'auto dans un autre volet de son argumentation démagogique...

Le TCS exhorte enfin les conducteurs genevois à récupérer leur taxe sur le carburant : plus un mètre de route nationale à Genève depuis 1967 ; bétonnons donc le canton pour retrouver nos sous !

Qualité de la vie, titre le parti libéral, qui prône la construction de l'autoroute : elle fait quatre fois moins d'accidents...

La FOBB n'est pas en reste qui appelle les travailleurs à assurer la sécurité de l'emploi en votant « oui ».

Face à cette logique de bouts de ficelles, à ces arguments à courte vue, à cette politique irresponsable, nous maintenons notre opposition aux crédits autoroutiers sur lesquels les citoyens genevois se prononceront le 5 octobre. L'autoroute, c'est la solution-mirage.

La faim justifie les moyens

Tous les cinq jours, un million de bouches de plus à nourrir. — Pour nourrir tout les hommes en l'an 2000, il faudra au moins doubler la production alimentaire mondiale. — Dans les pays du tiers monde, où vivent aujourd'hui les $\frac{3}{4}$ de la population mondiale, la base alimentaire est notablement insuffisante. Le bilan de l'alimentation sur notre planète commence à être connu, mais les interrogations qu'il propose ne reçoivent que rarement des réponses pertinentes. Le dernier bulletin mensuel de la Société de Banque Suisse ouvre cependant ses colonnes à un spécialiste en la matière, M. Max Gloor, directeur général de Nestlé Alimentana qui, sous le titre « L'industrie alimentaire s'attaque au problème de la nutrition », propose dans une perspective concrète un certain nombre de méthodes pour « augmenter l'offre de produits alimentaires » :

— Mieux utiliser la production actuelle par un stockage plus rationnel, des techniques de conservation améliorées, une diminution des pertes et une distribution plus efficace.

— Extension des terres cultivées.

— Accroissement du rendement des surfaces cultivées.

— Intensification de la pêche qui revêt une importance décisive pour de nombreux pays.

— Production d'aliments synthétiques, notamment par la transformation microbiologique de dérivés pétroliers ou de résidus.

Ce programme d'action est probablement intéressant pour les spécialistes attachés à ces problèmes depuis des années, mais il prend une couleur beaucoup plus contestable lorsque l'auteur situe ensuite l'« apport de l'industrie alimentaire à la lutte contre la faim dans le monde ». Les phrases suivantes situeront l'angle d'attaque du directeur de Nestlé Alimentana : « Les relations de l'industrie alimentaire avec le monde agricole ne consistent pas seulement à lui assurer un débouché, condition indispensable d'une agriculture hautement industrialisée, mais également à soutenir

l'expansion de l'économie agricole, surtout dans les pays en voie de développement. Dans ce domaine, la plupart des initiatives émanent des grandes entreprises internationales de l'alimentation qui doivent se procurer les produits agricoles nécessaires aux marchés locaux et à l'approvisionnement de leurs centres de production implantés dans d'autres pays. C'est ainsi que le groupe Nestlé a, depuis plusieurs décennies déjà, mis sur pied ou du moins fortement encouragé l'industrie laitière dans de vastes régions d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Afrique. »

Le PDG de Nestlé Alimentana tombe bien : nous avons justement des nouvelles des agissements des géants mondiaux de l'alimentation au Brésil¹, dans le nord-est du Matto Grosso, dans cette incroyablement riche région que l'on nomme le Far-West brésilien et où se multiplient les ranches immenses (fermes d'élevage extensif) de tout un gotha de l'économie mondiale, de Volkswagen à Good Year, en passant par Mitsubishi et Nestlé, précisément. Ces nouveaux pionniers achètent les terres pour y installer leurs industries, en expulsent bien entendu les occupants (3400 familles de paysans misérables sont en train de perdre leurs terres rien que dans le « Matto Grosso ») qui n'ont jamais eu entre les mains de titres de propriété (et pour cause...), récupèrent à des centaines de kilomètres à la ronde des ouvriers qui installent, pour un salaire de misère, le matériel de production et sont bientôt licenciés lorsque tournent les machines ultra-modernes qui nécessitent un minimum de main-d'œuvre ! D'où la naissance sur place d'un sous-prolétariat encore plus démuné, naissance qui, liée avec le rapatriement des bénéfiques des promoteurs, jette un jour cru sur les propos de M. Gloor : « L'activité des entreprises multinationales dans les pays en voie de développement ne doit pas être considérée seulement du point de vue de l'augmentation de la production alimentaire locale, mais également comme une contribution à l'industrialisation »...

¹ Voir aussi « Le Monde diplomatique », sept. 75.

L'exemple des militants francs-montagnards : prendre en main le développement régional

L'autonomie politique d'un pays, d'une région, sans la maîtrise, par ce même pays, par cette même région, des ressources qu'ils abritent, est un simulacre de pouvoir. Les pays sous-développés en ont fait depuis longtemps l'expérience.

Il existe aussi une Suisse marginale, sous-développée. On peut discuter évidemment de l'efficacité des moyens à notre disposition pour tracer les contours de cette Suisse-là (le critère du revenu par habitant est, par exemple, largement insuffisant pour dresser un bilan clair sur cette question) ; il n'en reste pas moins que ce sont les régions qui, à la lumière des calculs traditionnels apparaissent comme les laissés pour compte de la prospérité, qui maîtrisent le moins leur économie et leur sol. Elles ont été, elles sont l'objet d'un colonialisme marqué de la part des villes, des régions riches du pays. Le Jura, qui vient d'acquiescer son autonomie politique, en fait l'amère expérience. Libéré de l'hypothèque bernoise, il doit constater qu'avoir un parlement, un gouvernement, ses institutions propres, n'a que peu d'importance finalement alors même que son sol et son économie sont contrôlés en grande partie par des personnes et des groupes situés en dehors du Jura.

Les premiers à réagir

Les Francs-Montagnards ont été les premiers à réagir. Héritiers du mouvement qui a combattu avec succès l'implantation d'une place d'armes sur le Haut-Plateau, les Militants

francs-montagnards (MFM) se sont fait connaître voici une année à l'occasion de la vente aux enchères d'une ferme dans un village proche de Saignelégier (aux Emibois, voir DP 284). Il y a quinze jours, au cours d'une fête populaire qui réunissait près d'un millier de personnes à Saignelégier, ils présentaient le bilan de leur activité et les grandes lignes de leur programme.

L'action et la réflexion

L'inventaire, tout d'abord. Dans l'ordre d'urgence, le problème du sol. Les militants ont répertorié pour chaque commune les surfaces en mains étrangères ; point de xénophobie sous ce qualificatif, mais simplement la constatation qu'en six ans 1357 hectares sont devenus la propriété de personnes qui ne résident pas dans la région ; or le Haut-Plateau compte actuellement 392 résidences secondaires pour 2127 maisons d'habitation. En clair, cela signifie que les Franches-Montagnes sont en passe de devenir un dortoir de fin de semaine, un territoire dont les ressortissants, sans terres et sans logements — comment concurrencer les cadres supérieurs et les capitalistes de Bienne, de Zürich ou de Bâle — sont peu à peu remplacés par les privilégiés de la ville qui ne séjournent là qu'un mois ou deux dans l'année.

Veut-on un autre exemple, tout aussi frappant ? Le MFM a mis sur pied des groupes d'étude chargés d'étudier les possibilités de mise en valeur des productions de la région. Ainsi, à propos de la production laitière, les militants ont constaté que, en tablant sur une production annuelle de 10 millions de kilos qui est la moyenne actuelle, si l'on transplantait le processus inévitable de transformation en lait de consommation, yoghourts, crème, fromages, glaces, dans les Franches-Montagnes, cela représenterait un apport annuel de 5 millions de

francs pour le Haut-Plateau : actuellement, la presque totalité du lait est transformée à l'extérieur de la région...

L'action, ensuite. Les militants suivent avec attention les petites annonces dans la presse suisse, demandes d'achat de vieilles fermes (fort cotées, maintenant que l'arrêté urgent sur l'aménagement du territoire a bloqué toute construction nouvelle), de terres et de forêts ; ils convoquent les demandeurs et leur expliquent la situation, fermement s'il le faut. Ce printemps, par le biais d'une manifestation populaire, ils ont convaincu la « Fondation pour le cheval », émanation d'une marotte de citoyens sentimentaux, à renoncer à acheter à prix d'or un domaine agricole près de Saignelégier. Par ailleurs, les militants ne sont pas coupés des organes de décision locaux et régionaux ; en contact avec le préfet, la Chambre économique, les maires, ils expliquent, soutiennent tel projet, critiquent telles autres propositions, font au besoin opposition par voie légale : ils animent ainsi un vaste débat sur la réalité et l'avenir de la région. Ils en viennent à représenter ainsi la possibilité, pour les Francs-Montagnards trop longtemps confinés dans leur petite guérrilla stérile entre clans politiques, de prendre conscience que le véritable enjeu — véritablement politique celui-là — se situe dans un contrôle des habitants sur le développement de leur région.

Tache d'huile

Déjà le mouvement fait tache d'huile : dans le Clos du Doubs, en Ajoie, dans le val Terbi, des organisations analogues ont fait leur apparition. Elles comptent ensemble peser de tout leur poids sur l'élaboration du cadre légal du nouveau canton, et obtenir notamment la mise sur pied de larges pouvoirs régionaux : on n'est jamais aussi bien défendu que par soi-

même. Les technocrates de CK 73 n'ont-ils pas décrété qu'en 1980 le Jura compterait 5000 résidences secondaires ? Les Jurassiens, maintenant, sont prêts à dire ce qu'ils en pensent.

Qu'on ne s'y trompe pas : il serait faux de voir dans le surgissement de ces actions régionales la manifestation d'une nostalgie passiste. Au contraire, les militants sont tournés vers l'avenir, mais un avenir qu'ils veulent déterminer eux-mêmes ! Pour ce faire, débordant le cadre d'action trop figé des partis politiques, ils allient actions directes propres à attirer l'attention de l'opinion, réflexion et travail en profondeur.

Si le mouvement des militants refuse de se référer à une quelconque idéologie — il veut toucher l'ensemble de la population, ne pas effrayer — il est bien clair que sa réflexion déjà amorcée au sujet de la propriété du sol, des concentrations économiques, de l'autodétermination des intéressés, ne peut que rejoindre les préoccupations de la gauche... si elle ne les a pas déjà dépassées.

Avant-garde

Si les Militants francs-montagnards font figure d'avant-garde jurassienne dans leur lutte pour le contrôle du développement de leur région, il est un parti, dans ce même Jura, qui pourrait bien se révéler à l'avant-garde helvétique, au moins sur un point précis de sa doctrine économique : le Parti chrétien-social indépendant du Jura fera en effet campagne pour les élections d'octobre (décision du congrès du mois d'août) sur le thème de l'autogestion. Une prise de position qui devrait aisément démarquer ce groupement du PDC... une prise de position qui pourrait lui valoir des amitiés à gauche...

Un patron éclairé

Les socialistes ont toujours tort de se tenir à l'écart des shows du business. Comme la lecture du « Bulletin patronal » ou des feuilles jaunes de la SDES, ils sont pleins d'enseignements. L'un des plus prestigieux est l'assemblée générale de l'Association des industries vaudoises et de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, qui se tient chaque automne au Comptoir. On y rencontre tout ce que le canton compte de managers et quelques personnes bien sympathiques ma foi.

Cette année, le conférencier était M. Fritz Halm, président des patrons suisses, qui s'exprime dans un français châtié, bourré de citations cultivées, et avec cette voix grave et sérieuse dont la nature gratifie souvent les chefs d'outre-Sarine.

Des remèdes inacceptables

La presse quotidienne a rapporté l'analyse, peu discutable, que M. Halm a faite de la situation économique en Suisse. S'il s'est déclaré optimiste — il n'est guère menacé de perdre son emploi — il a précisé que l'économie suisse devrait trouver un nouveau niveau d'équilibre. C'est précisément sur les remèdes à la crise, et sur la définition du nouveau niveau que nous ne pouvons le rejoindre. Le conférencier n'encourage pas le chômage partiel, qui ne résout point les problèmes de structure car il ne réduit pas le coût horaire de production. Il préfère la suppression de places de travail, et le transfert à la collectivité du coût social des sans-travail par le biais de l'assurance-chômage. C'est déjà le remède étatsunien : on relance l'économie en rationalisant l'entreprise et en maintenant un taux de chômage élevé (aux USA, 8 à 9 1/2 %). Ainsi le profit continue à être individualisé, tandis que la charge (prestations de l'assurance-chômage) est collective.

Et les personnes mêmes qui organisent ce système critiqueront l'Etat pour son budget social excessif ! M. Halm fait un éloge vibrant du nouveau style

de gestion « coopératif », qui renforce la motivation du travailleur et l'esprit d'initiative. En revanche, il condamne l'initiative syndicale tendant à « bouleverser l'équilibre social » et « fondée sur la confrontation ». Il prétend trouver des solutions équitables avec les « partenaires sociaux » dans le cadre des négociations entre syndicats patronaux et ouvriers.

Contradiction

Là encore, le patron des patrons suisses s'enferme dans une contradiction évidente. Car d'une part c'est justement dans les négociations paritaires que se développe la confrontation et l'abhorrée lutte des classes. A moins que par un taux confortable de chômage on ne bride suffisamment les travailleurs pour les enfermer dans le carcan corporatiste. Et d'autre part, c'est en faisant participer les travailleurs à la gestion et au contrôle de leurs entreprises qu'on développera cette « motivation » et cet esprit d'initiative recherchés. Mais pour cela il faut renoncer à la primauté du capital sur l'homme ; il faut accepter que celui qui apporte son travail a autant le droit et la capacité de participer à la gestion de son entreprise que celui qui lui prête son argent.

Un programme socialiste

Le soir même de cette conférence, l'économiste Albert Tille, invité par la section PSV d'Echallens, exposait à Morrens, de la manière la plus claire, les remèdes classiques à la surchauffe et la récession. Un débat nourri suivit, qui permit d'esquisser un programme économique cohérent :

1. A court terme, l'assurance-chômage généralisée et obligatoire, mais étendue à tous en vertu du principe de solidarité : il n'y a pas de raison que les indépendants qui gagnent le plus n'apportent pas leur contribution au pot commun ; au demeurant, ils peuvent aussi tomber un jour à la charge de la communauté.
2. A moyen terme, la formation-mobilité gérée paritairement : une réduction des horaires de travail sans réduction de salaire, les heures, semaines

et mois ainsi épargnés étant attribués à la formation générale du travailleur, en vue de sa participation efficace à la gestion et au contrôle de l'entreprise.

3. Dans le même temps, une révision de la législation sur le contrat de travail comportant des délais de congé différents pour la partie forte et la partie faible.

4. Une fiscalité équitable et rationnelle, éliminant au maximum non seulement la fraude, mais encore l'évasion fiscale.

5. Et à long terme on peut viser une société conviviale, fondée probablement sur l'autogestion, éliminant la division internationale du travail et agissant sur les choix de consommation.

Ce ne sont pas tout-à-fait les remèdes classiques, mais ceux-ci — cf. la stagflation — n'ont-ils pas fait chou blanc ?

Réforme de l'école : le Tessin à l'action et Vaud à la traîne

En matière de réforme scolaire, le canton du Tessin se place actuellement à l'avant-garde des cantons romands. Le Grand Conseil a en effet adopté l'année passée une loi qui prévoit que, après cinq ans d'école primaire, tous les enfants entrent dans une école moyenne de quatre ans, divisée en deux cycles de deux ans. Dans le premier (cycle d'observation), il n'y a aucune différenciation : ni section, ni cours à niveaux. Dans le cycle d'orientation (8e et 9e années), les enfants sont répartis dans deux sections, qui ne se différencient ni par l'horaire hebdomadaire, ni par le contenu général des programmes, ni par la formation des maîtres. Dans la section A, le rythme est plus rapide, l'enseignement plus étendu. Les enfants des deux sections reçoivent le même certificat final.

La réforme de structure, qui s'accompagne d'une réforme fondamentale des programmes et des mé-

thodes, sera introduite progressivement et d'une manière irréversible dans tout le canton.

Cette décision tessinoise, qui date du mois d'octobre 1974, vient souligner — s'il en était encore besoin — le retard du canton de Vaud. Le débat qui a eu lieu ce printemps au Grand Conseil vaudois s'est terminé par le vote du report dès 1977 d'une année de l'âge d'entrée au collège (après quatre années primaires au lieu de trois). Le chef du Département de l'instruction publique s'est d'autre part vu contraint de rassurer certains députés de l'Entente des droites par des promesses, au demeurant assez vagues, pour une future première étape de la réforme.

Quand on sait que, dans la zone-pilote de Rolle, on a introduit les premiers cours à niveaux au début de la 5e année d'école déjà (tout passage d'un niveau à l'autre devenant pratiquement impossible après une année), on mesure la distance qui sépare le projet vaudois des décisions du Grand Conseil tessinois.

Il est vrai que l'on murmure qu'actuellement les services du DIP étudient la mise au point d'un cycle d'observation de deux ans faisant suite à la 4e année primaire rénovée. Ce qui aurait pour conséquence de reporter le moment de la sélection à la fin de la 6e année.

Une volte-face ?

Le chef radical du DIP aurait-il changé d'avis, lui qui affirmait ce printemps au micro de la Radio romande que « l'école actuelle n'accentue pas les inégalités sociales » et qu'il ne s'agit que « d'une théorie que d'aucuns soutiennent », ceci au mépris des statistiques officielles et de toutes les études récentes ? Et même si cela est, sera-t-il suffisamment convaincu de la nécessité d'une profonde réforme de l'école pour convaincre les députés de l'Entente des droites ?

La gauche, quant à elle, a clairement réaffirmé ses positions lors du débat de mai : une meilleure école pour tous (et non pour une minorité de privilégiés), retard de la sélection, réforme profonde des objectifs, des programmes et des méthodes.

Exportations d'armes : fausses informations

Dans leur organe officiel (tirage 15 500 exemplaires), patronné par une cinquantaine de personnalités romandes allant du Genevois Henri Schmitt au Vaudois Claude Bonnard, en passant par Roger Bonvin, Georges-André Chevallaz et bien d'autres radicaux, libéraux et démo-chrétiens, les sous-officiers romands et tessinois font le point de la question controversée de l'exportation d'armes. En une quarantaine de lignes, le problème est réglé. Nous ne résistons pas au plaisir de citer cette démonstration « in extenso » : elle justifie à elle seule, certainement, une grande partie de l'« agitation » actuelle dans l'armée. Sous le titre « Exportations de matériel de guerre : fausses informations », « Le Sous-Officier » No 5 conclut donc :

Selon un communiqué du Conseil suisse des associations pour la paix, publié par les journaux du 18 août 1975, on lisait que la Suisse fournissait des armes dans des régions où règnent de graves tensions, telles que l'Arabie saoudite, Israël, Inde, Afrique du Sud, Libye et Thaïlande. On portait la grave accusation contre le Conseil fédéral de ne pas tenir la promesse qu'il avait faite en automne 1972, lors de la votation populaire. Voyons maintenant la vérité : nos recherches ont donné le résultat suivant :

Arabie saoudite : en février 75 : 9 kg (valeur 174 fr.) erreur des services douaniers ;

en juillet 75 : 9 kg (valeur 500 fr.) un revolver adressé par une mère à son fils.

Israël : en avril 75 : 4 kg et en mai 4 kg (valeur 94 fr., resp. 149 fr.) ; produits chimiques de la maison X destinés à des universités pour des essais pharmaceutiques. Ces produits sont des explosifs.

Inde : en mai 75 : 1 kg et en juin 75 : 2 kg (valeur 36 fr., resp. 552 fr.) ; 3 revolvers pour des personnes privées.

Afrique du Sud : 1600 kg (valeur 3600 fr.) ; deux

expéditions de cartouches aux deux sections suisses de tir à Town et Johannesburg.

Libye : en mai 75 : 1 pistolet (valeur 420 fr.).

Thaïlande : en février 75 : 3 pistolets (valeur 3842 fr.).

Comme quoi il ne faut jamais prendre à la lettre des affirmations gratuites de ligues, associations et autres comités qui tentent de saper notre confiance dans les autorités que nous avons élues.

Signalons à la rédaction du « Sous-Officier » deux autres erreurs dans les statistiques fédérales qui concernent tant le shah d'Iran que le général Franco : les deux envois massifs de cordes frappées à l'arbalète helvétique qui ont propulsé le premier nommé en tête des clients de nos marchands de canons, et le second en troisième position sur cette même liste pour l'année dernière étaient bien, en réalité, des envois de cordes à lessive destinés l'un à l'impératrice Farah Dibah, et l'autre à l'épouse du commandant de la garde civile espagnole, et non pas, comme on l'a cru tout d'abord, des commandes de matériel de pendaison et de garrotage.

Des patrons à l'étranger

A travers la Suisse se multiplient, ces derniers mois, les exemples de fermetures d'entreprises appartenant à des maisons mères installées à l'étranger. Il est utile de détailler la nationalité de ces dernières ; on trouve donc, en Suisse, les filiales d'entreprises provenant des pays ci-après :

				16 filiales dont la maison mère est
			belge	
6	»	»	»	danoise
94	»	»	»	française
246	»	»	»	allemande
27	»	»	»	italienne
4	»	»	»	luxembourgeoise
4	»	»	»	norvégienne
30	»	»	»	hollandaise
143	»	»	»	britannique
48	»	»	»	suédoise
558	»	»	»	américaine

Genève: Si M. Poniowski avait raison

Massif comme un régiment de CRS, le « plan de sauvegarde économique des régions » du ministre français de l'Intérieur, est parvenu à la cité de Calvin. Mais comme les gendarmes à Aléria, bien des arguments sont tombés à la première riposte des indigènes, qu'il s'agisse de la comparaison entre plans d'aménagements (où l'avance des Genevois est évidente), qu'il s'agisse du problème de la rétrocession partielle de l'impôt perçu sur le salaire des travailleurs frontaliers (une mesure proposée par Genève, mais longtemps freinée par Paris: l'Etat centraliste ne dialogue pas avec une « province »), ou qu'il s'agisse enfin du soi-disant « numerus clausus » opposé aux étudiants frontaliers. Bref, on se faisait une autre idée de la solidarité des plans mis au point par les technocrates parisiens¹.

Un semi-colonialisme régional

La faiblesse du dossier français ne doit cependant pas cacher le problème: la crise économique met à nu une attitude suisse que nous avons définie comme un « semi-colonialisme régional » (DP, 31 août 1971).

Les entreprises genevoises licencient en premier lieu ces travailleurs que jusqu'à maintenant elles renvoyaient chaque soir à leur logement, à leurs équipements collectifs français, une fois leur force de travail utilisée. Un choix qui élimine bien sûr toutes charges financières (les frontaliers ne bénéficient pas de l'assurance-chômage) et même psychologiques: il est plus gênant de renvoyer dans son pays d'origine un travailleur étranger, sa femme, ses enfants, ses meubles, que de demander à la douane de refouler au petit matin le frontalier dont la carte n'a pas été renouvelée.

Et il faut admettre que les frontaliers qui conservent leur emploi vivent dans des conditions matérielles qui ne cessent de se dégrader: occupant en majorité des emplois modestes, sans droits politiques et souvent, du fait de leur manque de racines genevoises, sans appartenance syndicale, ils sont des victimes de choix de la reprise en main patronale en cours, reprise en main qui, dans certains grands magasins par exemple, débouche sur un véritable climat de peur.

Dans ces conditions, il est somme toute heureux qu'à défaut d'une riposte qui leur soit propre, ou — mais là on est loin du compte — qui découle de la solidarité des travailleurs suisses, la défense des frontaliers soit assurée par leur tuteur naturel, le gouvernement français. Celui-ci est en effet habilité à faire valoir certains éléments du dossier que ne pourraient mettre en évidence les frontaliers réduits à leurs propres « forces »: il est juste notamment de souligner que Genève est « demandeuse », enserrée qu'elle est dans ses frontières, des espaces verts de l'Ain et de la Haute-Savoie...

Pendant longtemps, Paris préféra ignorer les régions frontalières, leurs problèmes spécifiques et les déséquilibres dont elles étaient souvent les victimes. La montée du chômage interdit de fermer les yeux plus avant sur cette réalité différente et donc difficile à accepter pour des esprits parisiens. M. Poniowski envoie donc « la troupe » sur les frontières pour ramener ces régions dans le schéma commun.

Des régions transnationales équilibrées

Le ministre français oublie ce faisant que, zone d'articulation entre les Etats, les régions frontalières ont une réalité propre et que la solution de leurs problèmes passe par l'acceptation de cette spécificité. Une fois cela admis, seule une concertation générale entre Etats peut déboucher sur la

constitution de régions transnationales équilibrées. En refusant de voir cette réalité-là, en négociant au coup par coup — hier les impôts, aujourd'hui les chômeurs, demain la mainmise suisse sur les terrains agricoles — les autorités suisses et françaises entretiennent un climat de confrontation permanente et de frustration. Il faut être aveugle pour ignorer la rancune que l'attitude, l'argent suisses développent dans les départements frontaliers.

Le marché de l'emploi genevois selon le Service cantonal de statistiques

Ces chiffres sont à considérer avec toute la réserve qu'imposent les statistiques officielles au chapitre du marché de l'emploi (on ne sait pas au juste combien de cas, en particulier en ce qui concerne les travailleurs étrangers, échappent aux spécialistes de l'administration!); ils indiquent cependant une tendance très nette que confirment tous les exemples précis dont nous avons connaissance (les totaux de fin 1974 sont spécialement indiqués pour permettre une comparaison valable avec le climat de l'année dernière).

Mois	Population du canton	Main-d'œuvre étrangère		
		dont saisonniers	dont frontaliers	
1974				
Novembre	343 385	7 173	56 609	24 270
Décembre	336 237	166	49 424	24 613
1975				
Janvier	337 132	936	49 292	24 164
Février	338 151	1 783	49 151	24 201
Mars	339 170	3 024	50 495	23 725
Avril	339 865	4 104	49 392	23 632
Mai	340 512	4 399	49 929	23 223
Juin	340 614	4 477	49 816	22 719
Juillet	340 007	4 507	48 854	22 448
Août	340 030		48 823	22 174

¹ Rappelons l'ouvrage de base sur la question (analysé dans DP): Claude Raffestin, « Frontières et sociétés, le cas franco-genevois », Lausanne 1975.